



**CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA**

## **COMPTES PUBLICS DU CANADA 2005**

### **Rapport du Comité permanent des comptes publics**

**L'hon. Shawn Murphy, député  
Président**

**MAI 2006**



---

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

# **COMPTES PUBLICS DU CANADA 2005**

## **Rapport du Comité permanent des comptes publics**

**L'hon. Shawn Murphy, député  
Président**

**MAI 2006**



# COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

---

## PRÉSIDENT

L'hon. Shawn Murphy

## VICE-PRÉSIDENTS

Brian Fitzpatrick  
Benoît Sauvageau

## MEMBRES

L'hon. Navdeep Bains	Yasmin Ratansi
David Christopherson	David Sweet
Mike Lake	John Williams
Richard Nadeau	Borys Wrzesnewskyj
Pierre Poilievre	

## GREFFIÈRE DU COMITÉ

Danielle Bélisle

## SERVICE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE PARLEMENTAIRE BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Brian O'Neal  
Alex Smith



# **LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS**

a l'honneur de présenter son

## **PREMIER RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'alinéa 108(3)g) du *Règlement*, le Comité permanent des comptes publics a étudié le rapport sur les Comptes publics du Canada 2005 qui fut déposé le 31 octobre 2005 lors de la première (1<sup>re</sup>) session du 38<sup>e</sup> Parlement comme étant le vingt et unième (21<sup>e</sup>) rapport du Comité. Le Comité a convenu de re-déposer ce rapport comme suit :





# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION.....	1
OBSERVATIONS.....	2
LIGNES DIRECTRICES DU CONSEIL SUR LA COMPTABILITÉ DANS LE SECTEUR PUBLIC.....	2
COMPTABILITÉ D'EXERCICE INTÉGRALE .....	5
CONCLUSION .....	7
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT .....	9
PROCÈS-VERBAL.....	11

# COMPTES PUBLICS DU CANADA 2005

---

## INTRODUCTION

Chaque automne, le gouvernement fédéral publie les *Comptes publics du Canada*, série de documents en trois volumes qui contient de nombreux détails sur les opérations financières du gouvernement au cours de l'année financière précédente. Les états financiers sommaires des *Comptes publics du Canada* sont vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada, qui les évalue selon les normes comptables du secteur public et formule une opinion quant à leur exactitude et leur conformité. Les *Comptes publics du Canada* comprennent habituellement une section intitulée « Information supplémentaire : Observations de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada », dans laquelle la vérificatrice générale soulève des « points préoccupants » qui, bien qu'ils soient importants, ne sont pas suffisamment importants pour modifier l'opinion générale sur les états financiers.

Pour la septième année d'affilée, le Bureau du vérificateur général a mentionné que les états financiers du gouvernement fédéral donnaient une image « fidèle » de sa situation financière, qu'ils ne contenaient aucune « inexactitude importante » et que les politiques comptables du gouvernement ont été appliquées uniformément<sup>1</sup>.

Pour la première fois depuis son entrée en fonction en 2000, la vérificatrice générale Sheila Fraser n'a soulevé aucune question préoccupante quant aux états financiers du gouvernement. Elle a plutôt présenté principalement un compte rendu positif ou neutre des mesures prises par le gouvernement pour régler ses préoccupations des années passées. En particulier, dans chacune des quatre vérifications précédentes des comptes publics, M<sup>me</sup> Fraser a soulevé des inquiétudes quant à la reddition des comptes des fondations, aux pratiques comptables du gouvernement concernant les transferts aux fondations, et à l'accumulation de surplus théoriques importants dans le Compte d'assurance-emploi<sup>2</sup>. Dans les observations de l'année dernière, M<sup>me</sup> Fraser a également mentionné sa préoccupation quant aux problèmes au chapitre de la transition vers la comptabilité d'exercice intégrale au ministère de la Défense nationale et à l'Agence du revenu du Canada.

---

<sup>1</sup> En 1998, le vérificateur général, Denis Desautels, a inclus une « restriction » dans son évaluation des états financiers du gouvernement fédéral, en raison d'un transfert de 2,5 milliards de dollars qui aurait dû, à son avis, être inscrit à l'année financière 1998-1999 plutôt que 1997-1998.

<sup>2</sup> M. Desautels a soulevé des inquiétudes similaires dans ses dernières observations sur les Comptes publics.

## OBSERVATIONS

Dans ses observations sur les Comptes publics 2005, M<sup>me</sup> Fraser a plutôt indiqué qu'elle était satisfaite que le gouvernement ait adopté une loi en juillet 2005, l'habilitant à effectuer des vérifications du rendement des fondations et de la plupart des sociétés d'État<sup>3</sup>. Elle a également mentionné les montants de transferts aux fondations relativement peu élevés — 535 millions de dollars in 2004-2005 comparativement à plus de 2 milliards de dollars certaines années précédentes — pour justifier son évaluation positive des efforts du gouvernement pour améliorer la reddition des comptes des fondations.

M<sup>me</sup> Fraser a retiré ses commentaires formulés précédemment concernant le Compte d'assurance-emploi. Elle a déclaré que les modifications récentes à la *Loi sur l'assurance-emploi* dissipaient son inquiétude antérieure que l'esprit de la loi n'avait pas été respecté<sup>4</sup>.

Le Comité reconnaît les efforts du gouvernement pour répondre aux préoccupations de longue date soulevées par la vérificatrice générale et le Comité concernant les fondations et l'assurance-emploi. Le Comité observe également que les états financiers de 2005 sont les premiers en au moins 25 ans pour lesquels un vérificateur général n'a présenté aucun exposé des préoccupations, en plus de l'évaluation comptable des états financiers sommaires des comptes publics<sup>5</sup>. Enfin, le Comité observe que le Canada est considéré par plusieurs comme un leader mondial en matière d'application de la comptabilité d'exercice intégrale, nonobstant certains problèmes persistants et les recommandations formulées par la vérificatrice générale et le présent Comité afin d'appliquer la méthode de comptabilité d'exercice intégrale au processus budgétaire<sup>6</sup>.

## LIGNES DIRECTRICES DU CONSEIL SUR LA COMPTABILITÉ DANS LE SECTEUR PUBLIC

Cela étant dit, les Comptes publics 2005 comprennent un bref exposé de la vérificatrice générale concernant deux questions liées aux fondations qui demeurent une préoccupation pour le Comité.

---

<sup>3</sup> Les deux exceptions sont la Banque du Canada et l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada.

<sup>4</sup> Les modifications prévoyaient l'inclusion d'un nouveau mécanisme d'établissement du taux de cotisation en 2006.

<sup>5</sup> Les deux vérificateurs généraux qui ont précédé l'actuelle titulaire — Kenneth Dye et Denis Desautels — ont soulevés des « points préoccupants » dans leur analyse des Comptes publics. M. Desautels, par exemple, a dit dans les observations qu'il a formulées sur les Comptes publics 2000 (p. 1.26) : « Pour ma part, j'ai présenté chaque année dans ces observations un certain nombre de questions qui doivent faire l'objet d'une attention soutenue. Au cours de mon mandat de 10 ans, j'ai soulevé 23 questions de ce genre [...] »

<sup>6</sup> Ce point est discuté en détail plus loin dans le rapport.

D'abord M<sup>me</sup> Fraser a mentionné que son bureau et le gouvernement tentent toujours de trouver la meilleure façon d'interpréter les nouvelles lignes directrices du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) qui sont supposées établir clairement quels organismes, à des fins comptables, doivent être considérés « contrôlés » et donc inscrits dans les livres du gouvernement, et quels organismes doivent être considérés « indépendants » et ne pas figurer dans les livres du gouvernement. Le sous-vérificateur général, John Wiersema, a déclaré au Comité que ce débat se résume à « définir l'entité comptable, et ce qui constitue cette entité ».

Les lignes directrices du CCSP, qui sont publiées depuis août 2003, serviront à produire les Comptes publics 2006 et pourraient avoir une incidence sur le déficit accumulé du gouvernement en raison des changements apportés à l'actif, au passif, aux recettes et aux dépenses, comme le Comité l'a mentionné dans son douzième rapport en juin dernier, « La reddition des comptes des fondations » chapitre 4 du Rapport de février 2005 du vérificateur général du Canada.

Bien qu'il n'y ait aucun renseignement actuellement accessible sur le total du passif, des recettes et des dépenses des fondations, la vérificatrice générale a observé qu'environ 7,4 milliards de dollars se trouvent dans les comptes bancaires des fondations. Cet argent pourrait, en principe, revenir du côté de l'actif du bilan fédéral<sup>7</sup>.

Dans son douzième rapport, le Comité a recommandé que le contrôleur général, de concert avec le Bureau du vérificateur général, examine les 15 fondations les plus importantes de façon à déterminer lesquelles sont des organismes indépendants et lesquelles sont sous le contrôle de l'État<sup>8</sup>. Le contrôleur général devrait rendre compte de cet examen au plus tard le 31 mars 2006. Dans sa réponse au douzième rapport du Comité, le gouvernement a accepté la recommandation, promettant de rendre compte au Comité au plus tard le 31 mars 2006.

Durant la réunion du 4 octobre 2005 sur les Comptes publics 2005, le Comité a souligné de nouveau l'importance de terminer cette étude et a reçu l'information que le gouvernement respecterait l'échéance du 31 mars 2006. Compte tenu de l'importance de cette question, de l'échéance serrée pour atteindre un consensus sur les lignes directrices et des répercussions possibles sur le bilan du gouvernement, le Comité souhaite réitérer sa recommandation passée et prendre

---

<sup>7</sup> L'actif serait probablement compensé par le passif, mais cette information n'est pas, comme nous l'avons mentionné, disponible actuellement.

<sup>8</sup> Les 15 fondations sont : Fondation canadienne pour l'innovation, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Inforoute Santé du Canada, Génome Canada, Fondation autochtone de guérison, Fonds d'investissement municipal vert, Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé, Fondation Pierre-Elliott Trudeau, Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable, Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère, Clayoquot Biosphere Trust Society, Forum des fédérations, Pacific Salmon Endowment Fund Society, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, et la Fondation d'apprentissage du Collège Frontière.

acte de la décision récente du gouvernement de regrouper quatre fondations pour qu'elles fassent partie de l'entité comptable du gouvernement (et soient ainsi « contrôlées »)<sup>9</sup>. Il recommande donc :

## **RECOMMANDATION 1**

**Que le contrôleur général, de concert avec le Bureau du vérificateur général, examine les 15 fondations importantes de façon à déterminer lesquelles sont des organismes indépendants et lesquelles sont sous le contrôle de l'État. Le contrôleur général devrait rendre compte de cet examen au Comité, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2006. Dans son rapport, le contrôleur général devrait indiquer si le BVG souscrit à ses conclusions.**

La deuxième question soulevée par M<sup>me</sup> Fraser dans la section « Observations » des Comptes publics 2005 concerne également les fondations et, en particulier, l'examen régulier des règles comptables régissant les transferts aux fondations, exécuté par le CCSP. Depuis un certain nombre d'années, la vérificatrice générale a fait part de son inquiétude concernant la pratique du gouvernement fédéral consistant à passer en charges les transferts lorsque l'argent est octroyé aux fondations plutôt que lorsqu'il est dépensé<sup>10</sup>. Dans les Comptes publics 2005, M<sup>me</sup> Fraser a déclaré qu'elle croyait que la proposition du contrôleur général de transférer les fonds en fonction uniquement des besoins de liquidités (et pas à l'avance, comme c'est actuellement la pratique) pourrait atténuer son inquiétude de longue date.

Cela étant dit, le Comité remarque que les lignes directrices du CCSP sur les transferts aux fondations devaient être prêtes au plus tard en mars 2004. Il remarque également que la question des transferts aux fondations est liée au débat actuel sur l'utilisation des lignes directrices du CCSP pour déterminer si une fondation est « sous le contrôle de l'État » ou si elle est « indépendante ». Les fondations qui sont « sous le contrôle de l'État » ne peuvent, par définition, accumuler des montants importants hors bilan. Il n'est donc ni nécessaire ni justifié de transférer et de passer en charges des montants d'argent importants à l'avance aux fondations considérées « sous le contrôle de l'État ».

Le Comité comprend que les mécanismes de transferts aux fondations peuvent par conséquent dépendre de la façon dont les lignes directrices du CCSP sur les entités

---

<sup>9</sup> Les quatre fondations sont : Fondation canadienne pour l'innovation, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Technologies du développement durable Canada et Fondation autochtone de guérison

<sup>10</sup> La méthode normale de comptabilité d'exercice intégrale consiste à « passer en charges » les dépenses seulement lorsque les fonds sont utilisés à leurs fins définitives. La pratique du gouvernement consistant à « passer en charges » les transferts aux fondations avant la prestation réelle des services par les fondations est plus compatible avec la comptabilité fondée sur le flux de trésorerie et, par conséquent, serait normalement associée au terme « dépenses » plutôt qu'à « charges ».

comptables — déterminant si une fondation est sous le contrôle de l'État ou indépendante — sont interprétées. En réponse à une recommandation du Comité sur cette question dans son rapport de juin 2005 sur les fondations, le gouvernement a indiqué qu'il rendrait compte au Comité avant le 31 mars 2006. Le Comité attend la réponse du gouvernement sur cette question.

## **COMPTABILITÉ D'EXERCICE INTÉGRALE**

Cette année, la section « Observations » des Comptes publics ne contenait aucun exposé de suivi sur les problèmes liés à la transition vers la méthode de comptabilité d'exercice intégrale au ministère de la Défense nationale et à l'Agence du revenu du Canada. Cela étant dit, le Comité a été informé durant sa rencontre avec la vérificatrice générale que des progrès étaient réalisés dans les deux ministères.

Durant la réunion, le Comité a réitéré son inquiétude de longue date concernant l'utilisation par le gouvernement de la comptabilité de caisse pour ses décisions quotidiennes, qui sont liées à cette méthode comptable pour la budgétisation et l'établissement des crédits tels qu'ils figurent dans le Budget des dépenses. De l'avis de la vérificatrice générale et du Comité, en appliquant la comptabilité d'exercice intégrale à la budgétisation et à l'établissement des crédits, les gestionnaires seraient mieux à même de prendre des décisions éclairées. La conversion du Budget des dépenses à la comptabilité d'exercice intégrale contribuerait également à éviter la confusion. Actuellement, il y a deux séries de livres. La première série, soit les *Comptes publics du Canada* et les différents documents budgétaires, emploie la comptabilité d'exercice intégrale; l'autre série de livres, les documents du Budget des dépenses, emploie la comptabilité de caisse. Cette situation rend difficile le rapprochement des différents documents comptables du gouvernement.

Durant la réunion avec le contrôleur général, M. Charles-Antoine St-Jean, ce dernier a mentionné au Comité que « [...] nous avons encore du chemin à parcourir pour implanter la culture de la comptabilité d'exercice dans la gestion financière courante. Il faudra un certain temps, mais nous travaillons sur la question ». M. St-Jean a ajouté que le Bureau du contrôleur général et le Conseil du Trésor étudient actuellement la question générale de la budgétisation et de l'établissement des crédits selon la comptabilité d'exercice intégrale et souhaitent « arriver à une conclusion pour ce qui devrait être la méthode comptable pour [...] l'établissement des crédits [...] Je veux une recommandation à ce sujet et c'est ce à quoi nous travaillons actuellement ».

Dans son rapport sur les Comptes publics 2004, le Comité a recommandé que le gouvernement fixe une échéance ferme pour appliquer la comptabilité d'exercice intégrale à la budgétisation et à l'établissement des crédits et qu'il présente annuellement un rapport au Parlement sur les progrès réalisés. Dans sa réponse à

la recommandation du Comité, le gouvernement a accepté de présenter un rapport sur ses progrès par l'intermédiaire du rapport ministériel sur le rendement présenté par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Toutefois, il a refusé de fixer une échéance ferme pour l'application de la comptabilité d'exercice intégrale à la budgétisation et à l'établissement des crédits, indiquant qu'« une approche prudente et approfondie pour apporter les changements à la budgétisation ou à l'établissement des crédits est plus appropriée ».

Bien que le Comité constate les efforts du gouvernement pour appliquer la comptabilité d'exercice intégrale à la budgétisation et à l'établissement des crédits, il croit que l'établissement d'une échéance claire représente un incitatif important pour le Bureau du contrôleur général et le Conseil du Trésor et un moyen de contrôle efficace pour le Parlement. Le Comité croit, comme l'année dernière, que le gouvernement doit prendre l'engagement total, assorti d'échéances, de faire la transition vers l'application de la comptabilité d'exercice intégrale à la budgétisation et à l'établissement des crédits. Il recommande par conséquent :

## **RECOMMANDATION 2**

**Que le gouvernement adopte la comptabilité d'exercice intégrale pour la budgétisation et l'établissement des crédits et qu'il établisse un calendrier ferme en fonction duquel les travaux devront être exécutés.**

## **CONCLUSION**

Malgré l'intérêt constant du Comité pour les questions comptables discutées ici, et son désir de voir le gouvernement appliquer de manière plus décisive la comptabilité d'exercice intégrale à la budgétisation et à l'établissement des crédits, le Comité reconnaît que les Comptes publics 2005 marquent un certain progrès. Ce sont les septièmes Comptes publics à recevoir la note de passage du Bureau du vérificateur général et les premiers Comptes publics, de mémoire récente, à ne pas soulever de « points préoccupants ». Le Comité félicite le gouvernement pour cet accomplissement.





# DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du *Règlement*, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

Un exemplaire des *Procès-verbaux* pertinents ([réunions n° 2 incluant le présent rapport](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

*Le président,*  
L'hon. Shawn Murphy, député



## PROCÈS-VERBAL

Séance n° 2

Le jeudi 11 mai 2006

Le Comité permanent des comptes publics se réunit aujourd'hui à 11 h 5, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Shawn Murphy, président(e).

*Membres du Comité présents* : L'hon. Navdeep Bains, David Christopherson, Brian Fitzpatrick, Mike Lake, l'hon. Shawn Murphy, Richard Nadeau, Yasmin Ratansi, David Sweet, John Williams et Borys Wrzesnewskyj.

*Membres substitués présents* : Bill Casey remplace Pierre Poilievre et Yvon Lévesque remplace Benoît Sauvageau.

*Aussi présents* : *Bibliothèque du Parlement* : Brian O'Neal, analyste; Alex Smith, analyste.

*Témoins* : *Bureau du vérificateur général du Canada* : Sheila Fraser, vérificatrice générale ; John Wiersema, sous-vérificateur général; Robert D'Aoust, contrôleur.

Le Comité entreprend l'examen de questions relatives aux travaux du Comité.

Le président présente le premier Rapport du Sous-comité du programme et de la procédure qui se lit comme suit:

Le Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent des comptes publics a l'honneur de présenter son

### PREMIER RAPPORT

Votre Sous-comité s'est réuni le mardi 9 mai 2006 et a convenu de faire les recommandations suivantes :

Qu'un préavis de 48 heures soit donné avant que le Comité ne soit saisi d'une motion de fond qui ne porte pas directement sur l'affaire que le Comité étudie à ce moment; et que l'avis de motion soit déposé auprès du greffier du Comité et distribué aux membres dans les deux langues officielles avant d'être considéré.

Que cinq (5) minutes soient accordées aux témoins pour leur déclaration d'ouverture et que s'ils ont de l'information supplémentaire, elle soit déposée auprès du greffier du Comité.

Que pendant l'interrogation des témoins, le temps soit alloué à chaque intervenant comme suit : huit (8) minutes au premier intervenant de chaque parti dans l'ordre suivant : Parti libéral, Bloc Québécois, Parti conservateur, NPD, Parti libéral et Parti conservateur. Par la suite cinq (5) minutes par parti dans l'ordre suivant : Parti libéral, Parti conservateur, Bloc Québécois, Parti conservateur, NDP, Parti libéral et Parti conservateur.

Que le 21e rapport tel que modifié (Comptes publics du Canada 2005) du Comité permanent des Comptes Publics dans la 38e législature soit adopté au cours de cette session et que le président le présente comme un rapport à la Chambre.

Que, conformément à l'article 109, le comité demande une réponse globale à ce rapport du gouvernement.

Que le 22e rapport tel que modifié (Rapport de la Vérificatrice générale du Canada, chapitre 3, avril 2005) du Comité permanent des Comptes publics dans la 38e législature soit adopté au cours de cette session et que le président le présente comme un rapport à la Chambre.

Que, conformément à l'article 109, le comité demande une réponse globale à ce rapport du gouvernement.

Que l'horaire du Comité pour les trois prochaines séances soit le suivant :

le 11 mai : crédit 20 du Budget principal des dépenses, sous la rubrique Finance, et Rapport sur le rendement du Bureau du vérificateur général;

le 16 mai : séance (non officielle) réservée au Rapport du vérificateur général, pièce 237-C de l'édifice du Centre;

le 18 mai (déjeuner de travail commençant à midi) : Rapport du vérificateur général déposé le 16 mai, suivi d'une séance du Sous-comité pour décider des chapitres du rapport qui seront étudiés par le Comité à partir du 30 mai.

Que le Comité entende le conseiller parlementaire de la Chambre des communes avant d'envisager de comparer les témoignages de la Commission Gomery à ceux du Comité des comptes publics.

Qu'une séance non officielle soit tenue, à titre expérimental, avec des représentants du Bureau du vérificateur général et du Ministère concerné avant le témoignage de ce dernier.

Qu'une séance avec des experts soit consacrée à une table ronde sur l'amélioration de l'efficacité du Comité des comptes publics.

Qu'une proposition de budget soit préparée pour le déplacement de dix (10) membres du

Comité et du personnel nécessaire afin d'assister à la 27<sup>e</sup> Conférence du Conseil canadien des comités des comptes publics du 10 au 12 septembre 2006, à Charlottetown.

Sur motion de David Christopherson, il est convenu, — Que le rapport du Sous-comité du programme et de la procédure, soit adopté.

Conformément à l'article 81(4) du Règlement, le Comité entreprend l'étude du Budget principal des dépenses de 2006-2007 : crédit numéro 20 sous la rubrique Finances renvoyé au Comité le 25 avril 2006.

Du consentement unanime le président met en délibération le crédit numéro 20 sous la rubrique Finances.

Sheila Fraser fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

Le crédit 20 sous la rubrique FINANCES est adopté.

Sur motion de Yvon Lévesque, il est convenu, — Que le président fasse rapport à la Chambre du crédit 20, moins les montants attribués à titre de crédits provisoires, inscrit sous FINANCES.

Il est convenu, — Que la date privilégiée pour avoir un dîner avec la vérificatrice générale serait le lundi 28 mai 2006.

Il est convenu, — Que le président obtienne l'autorisation de la Chambre pour que les douze membres du Comité se rende à Charlottetown du 10 septembre au 13 septembre 2006 relativement à la vingt-septième Assemblée annuelle du Conseil des comités des comptes publics et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Il est convenu, — Que le budget proposé de 45 179 \$, pour la période du 10 au 13 septembre 2006, soit adopté, que les membres soient invités à utiliser leurs points de voyage pour se rendre à Charlottetown et en revenir, et que le président présente ledit budget au Sous-comité du budget du Comité de liaison pour approbation dès que possible.

À 12 h 57, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

La greffière du Comité,

Danielle Bélisle

---